

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1265

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **6 juin 2022** à 19 heures 30.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité.

Une (1) personne était présente dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-06-106

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal du 2 mai 2022
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Mai 2022

Affaires courantes

6. Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau
7. Nomination d'un représentant / Télé-Surveillance santé Chaudière-Appalaches (TSS-CA)
8. Semaine de la Municipalité 2022 / Parution dans le journal Le Peuple de Lotbinière

Administration

9. Projet de règlement 2022-04 / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
10. Avis de motion / Règlement 2022-04

Aménagement du territoire

11. Demande de permis / 312 rue Principale
12. Demande de permis / 7 rue Brousseau
13. Demande de permis / 477 route de l'Église
14. Demande de permis / 259 rue Principale
15. Demande de subvention dans le cadre du PSMMPI

Travaux publics

16. Octroi de contrat / Service professionnels de contrôle qualitatifs des matériaux / Réfection de sections de la route des Crêtes / ABS
17. Octroi de contrat / Pavage des rues Cayer et Brousseau / Eurovia Québec Construction inc.
18. Octroi de contrat / Marquage de la chaussée et des stationnements / Marquage Traçage Québec inc.
19. Appropriation de surplus / Octroi de contrat / Relevé topographique pour travaux dans le parc industriel / Giroux Arpentage

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1266

Sécurité publique

20. Adoption du rapport d'activités annuel du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière / Service de sécurité incendie en commun de Laurier-Station, Saint-Flavien et Issoudun

Loisirs, culture et famille

21. Autorisation de déposer un projet au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
22. Divers
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

RÉSOLUTION 2022-06-107

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Comité nature-environnement

M. Bertrand Le Grand annonce que la Municipalité a distribué plus de 800 arbres gratuitement lors de la journée du samedi 3 juin 2022. Tous ont été distribués aux citoyens de la Municipalité.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – MAI 2022

RÉSOLUTION 2022-06-108

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de mai 2022;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	152 405. ²⁴ \$
Rémunération nette (employés et élus)	15 001. ⁵⁰ \$
Total dépenses	167 406.⁷⁴ \$

6. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE / TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

RÉSOLUTION 2022-06-109

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff. -trés.

1267

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage pour le Tour CIBC Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE la randonnée de vélo va emprunter le rang de la Plaine à Issoudun le jeudi 7 juillet 2022 prochain;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la 26^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau de circuler sur les routes de la Municipalité.

7. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT / TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES (TSS-CA)

RÉSOLUTION 2022-06-110

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre d'information de la part de TSS-CA le 12 mai 2022 l'informant qu'il n'y a plus de représentant de la Municipalité;

ATTENDU QUE TSS-CA est une entreprise d'économie sociale enregistrée comme œuvre de bienfaisance dont l'action vise à favoriser le maintien à domicile et dans la collectivité des personnes en perte d'autonomie de votre communauté;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Monsieur Jean-François Messier comme représentant de la Municipalité pour TSS-CA.

8. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2022 / PARUTION DANS LE JOURNAL LE PEUPLE DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2022-06-111

ATTENDU QUE le Peuple de Lotbinière invite les municipalités à participer à la parution du cahier spéciale pour la semaine de la municipalité qui sera distribué dans la semaine du mercredi 14 septembre 2022;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à la parution de la semaine de la Municipalité seulement à condition que les coûts reliés à la parution soient entièrement couverts par des commanditaires.

9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 INTITULÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

RÉSOLUTION 2022-06-112

ATTENDU QUE le Règlement 2019-06 intitulé *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* (RHSPPPP) a été adopté à la séance du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté des lois provinciales qui apporte des nouvelles normes en matière d'application;

ATTENDU QUE le comité de pilotage du RHSPPPP s'est réuni pour proposer des modifications au règlement actuellement en vigueur;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1268

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le projet de règlement à adopter pour remplacer le Règlement 2019-06 et le présente aujourd'hui;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2022-04 tel que présenté et renonce à sa lecture.

10. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 2022-04 INTITULÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

AVIS DE MOTION est donnée par Monsieur Fernand Brousseau que lors de la prochaine séance du conseil, le Règlement 2022-04 intitulé *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.*

11. DEMANDE DE PERMIS / 312 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2022-06-113

ATTENDU QUE les propriétaires du 312 rue Principale ont déposé une demande de permis visant la fermeture de l'abri d'auto existant;

ATTENDU QUE la propriété est visée par l'application du Règlement PIIA et que la demande doit être présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et autorisée par le conseil;

ATTENDU QUE la demande a été présentée au CCU et que les membres recommandent unanimement au conseil d'autoriser la demande de permis telle que présentée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis telle que présentée pour la fermeture de l'abri d'auto au 312 rue Principale.

12. DEMANDE DE PERMIS / 7 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2022-06-114

ATTENDU QUE les propriétaires du 7 rue Brousseau ont déposé une demande de permis visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE la propriété est visée par l'application du Règlement PIIA et que la demande doit être présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et autorisée par le conseil;

ATTENDU QUE la demande a été présentée au CCU et que les membres recommandent unanimement au conseil d'autoriser la demande de permis telle que présentée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis telle que présentée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 7 rue Brousseau.

13. DEMANDE DE PERMIS / 477 ROUTE DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION 2022-06-115

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1269

ATTENDU QUE les propriétaires du 477 route de l'Église ont déposé une demande de permis visant la construction d'un garage détaché;

ATTENDU QUE la propriété est visée par l'application du Règlement PIIA et que la demande doit être présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et autorisée par le conseil;

ATTENDU QUE la demande de permis nécessite préalablement l'obtention d'une dérogation mineure pour répondre aux dispositions règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande a tout de même été présentée au CCU et que les membres recommandent unanimement au conseil d'autoriser la demande de permis telle que présentée conditionnelle à ce que la dérogation mineure soit préalablement accordée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis telle que présentée pour la construction d'un garage détaché conditionnelle à l'obtention d'une dérogation mineure.

14. DEMANDE DE PERMIS / 259 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2022-06-116

ATTENDU QUE les propriétaires du 259 rue Principale ont déposé une demande de permis visant le démantèlement d'une partie d'appentis de la grange et sa possible reconstruction totale ou partielle;

ATTENDU QUE la propriété est visée par l'application du Règlement PIIA et que la demande doit être présentée aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et autorisée par le conseil;

ATTENDU QUE la demande a été présentée au CCU et que les membres recommandent unanimement au conseil d'autoriser la demande de permis telle que présentée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis telle que présentée pour le démantèlement d'une partie d'appentis de la grange et sa possible reconstruction totale ou partielle au 259 rue Principale.

15. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PSMMPI (POINT REPORTÉ)

16. OCTROI DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIFS DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DE SECTIONS DE LA ROUTE DES CRÊTES / ABS

RÉSOLUTION 2022-06-117

ATTENDU QUE la Municipalité a contracté un entrepreneur pour la réfection de sections de la route des Crêtes;

ATTENDU QUE par la nature des travaux, il est très souhaitable de réaliser un contrôle qualitatif des matériaux afin d'assurer la qualité de la voirie;

ATTENDU QUE ABS a déposé une offre de service détaillée (no. 221268-Rév.01) dans lequel les différents tests à effectuer sont tarifés;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents octroyer le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de sections de la route des Crêtes à ABS aux tarifs suivants, tel que présenté dans l'offre de services no. 221268-Rév.01 :

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1270

- | | |
|--|---------------------|
| - Technicien de chantier à | 110\$ / heure ; |
| - Déplacement du technicien pour km et temps | 255\$ / visite ; |
| - Analyse granulométrique – Granulat fin | 85\$ / analyse ; |
| - Analyse granulométrique – Gros granulat | 129\$ / analyse ; |
| - Protoc modifié – Granulat fin | 185\$ / analyse ; |
| - Protoc modifié – Gros granulat | 236\$ / analyse ; |
| - Analyse de l'enrobé bitumineux | 247\$ / analyse ; |
| - Ingénieur chargé de projets à | 150\$ / heure ; |
| - Technicien senior à | 110\$ / heure ; |
| - Service de secrétariat à | 70\$ / heure ; |
| - Kilométrage des professionnels à | 0,73\$ / kilomètre. |

17. OCTROI DE CONTRAT / PAVAGE DES RUES CAYER ET BROUSSEAU / EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

RÉSOLUTION 2022-06-118

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO) le 4 mai 2022;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est réalisée le mercredi 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été ouvertes, dont voici les résultats (taxes incluses) :

- | | |
|---|---------------|
| - Eurovia Québec Construction inc. au montant soumis de | 127 091,41\$; |
| - Construction B.M .L inc. au montant soumis de | 129 591,54\$ |

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie en charge des plans et devis de ces travaux a fait l'analyse des soumissions, confirme que les deux soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de pavage des rues Cayer et Brousseau à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 127 091,41\$ taxes incluses.

18. OCTROI DE CONTRAT / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DES STATIONNEMENTS / MARQUAGE TRACAGE QUÉBEC INC.

RÉSOLUTION 2022-06-119

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à plusieurs entrepreneurs spécialisés une offre de services pour le marquage de chaussées et de stationnements municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de services dont voici les résultats (avant taxes applicables):

- | | |
|--|------------|
| - Marquage Traçage Québec inc. au montant soumis de | 4356,00\$; |
| - Durand Marquage Associées inc.. au montant soumis de | 7580,00\$. |

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà mandaté Marquage Traçage Québec inc. dans le passé et le travail était satisfaisant;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de marquage de chaussées et de stationnements municipaux à Marquage Traçage Québec inc. au montant de 4 356,00\$ avant taxes applicables.

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du greff. -trés.

1271

**19. APPROPRIATION DE SURPLUS / OCTROI DE CONTRAT / RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE
POUR TRAVAUX DANS LE PARC INDUSTRIEL / GIROUX ARPENTAGE**

RÉSOLUTION 2022-06-120

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de voirie dans le parc industriel dans le but de prolonger la rue des Trembles;

ATTENDU QUE la nature des travaux nécessitera un relevé topographique;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux firmes d'arpentage une offre de service pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux offres de services dont voici les résultats (avant taxes applicables):

- Géomag au montant soumis de 7 225,00\$;
- Giroux Arpentage. au montant soumis de 3 250,00\$.

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà mandaté Giroux Arpentage et elle a toujours été satisfaite des services rendus;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Giroux Arpentage pour le relevé topographique dans le parc industriel au montant de 3 250\$ avant taxes applicables et de payer les frais à même le surplus cumulé du parc industriel.

**20. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE
DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE / SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE EN COMMUN DE LAURIER-STATION, SAINT-FLAVIEN ET ISSOUDUN**

RÉSOLUTION 2022-06-121

ATTENDU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport d'activité annuel 2021 tel que présenté.

**21. AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS**

RÉSOLUTION 2022-06-122

ATTENDU QU'il y a actuellement un appel de projets au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ouvert jusqu'au 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un plan d'action MADA-Famille en 2021 et que pour réaliser certaines des actions inscrites, elle aura besoin d'un support financier;

ATTENDU QUE le PRIMA offre un appui financier d'un maximum 100 000\$ couvrant jusqu'à 100% des frais admissibles;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

1272

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

22. DIVERS

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-06-123

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h12.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier

